

# FORMATION

## « Valider ses acquis de l'expérience »



### OBJECTIFS

- Obtenir la certification professionnelle visée :
  - ◇ Prendre conscience de ses acquis ;
  - ◇ Rédiger son dossier de validation des acquis ;
  - ◇ Se préparer à l'entretien devant le jury.



### DATES

**30 heures en séquences individuelles (2h) et 10 heures en séances collectives** : calendrier à définir avec le CEAS Vendée.

En présentiel ou en distanciel, au CEAS Vendée



### PUBLIC - PRÉREQUIS

La VAE est accessible à tout citoyen Français (ou étranger bénéficiant d'un permis de travail sur le territoire) quel que soit son âge et son niveau de formation. Il faut cependant avoir acquis une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé, sans apporter de preuves d'une durée minimum.

Trois statuts sont concernés :

- ◇ Les salariés du secteur privé
- ◇ Les demandeurs d'emploi
- ◇ Les bénévoles, aidants familiaux.



### TARIFS

Sur devis, variable selon le diplôme d'Etat visé et votre parcours

Selon votre situation, vous pouvez mobiliser :

- ◇ Vos droits à votre Compte personnel de formation (CPF) ;
- ◇ Des abondements éventuels : employeurs, OPCO, France Travail, Région.

*Le CEAS Vendée dispose de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et a nommé un référent handicap.*



### LA VAE, C'EST QUOI ?

La **VAE** ou **Validation des Acquis de l'Expérience** est un moyen d'obtenir une certification professionnelle en faisant valoir les compétences acquises tout au long de sa vie.

Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses expériences au travers d'une **certification professionnelle** (diplôme, titre professionnel, CQP...). Peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

### LES ÉTAPES DU PARCOURS

- 1—En amont de l'accompagnement, il est important de **s'informer** : Le CEAS Vendée vous propose un premier rendez-vous pour vous informer sur la **démarche VAE**, identifier la **certification visée** et comprendre notre approche méthodologique basée sur l'analyse des situations de travail.
- 2—Déposer sa **candidature sur le site France VAE**.
- 3—Construire son **plan de financement** : Le CEAS Vendée vous accompagne dans vos démarches de financement.
- 4—Demande de **faisabilité** au certificateur, le CEAS Vendée vous accompagne dans cette étape dans le cadre d'un entretien approfondi.
- 5—**Rédaction du dossier de validation**, l'accompagnement proposé par le CEAS Vendée a pour objectifs de vous permettre de :
  - ◇ Prendre conscience de vos acquis en lien avec le référentiel métier : décrire et analyser ;
  - ◇ Rédiger le dossier de validation (livret 2) ;
  - ◇ Se préparer à l'entretien oral avec le jury.
- 6—**Entretien avec le jury**.



### FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

**Le CEAS vous propose un accompagnement personnalisé pour la rédaction du dossier de validation et la préparation à l'oral devant le jury :**

- ◇ En séquences individuelles représentant 30 heures (présentiel ou distanciel et travaux d'écriture du livret), à raison d'un entretien de 2h par mois et d'échanges par mail entre les rendez-vous ;
- ◇ En séances collectives représentant 10 heures, pour présenter le parcours, participer à des ateliers collectifs d'explicitation de l'expérience et préparer le passage devant le jury.



### INTERVENANTES - ARCHITECTES ACCOMPAGNATRICES DE PARCOURS

**Elisabeth VION, Educatrice spécialisée et formatrice adulte**  
**Isabelle THAREAU, Psychosociologue, Ingénierie sociale**

**CEAS Vendée**

22 rue Anita Conti, La Roche sur Yon  
02 51 37 28 36 - ceas@ceas-vendee.fr



Un facilitateur à vos côtés